

Déterminants de la gouvernance financière et institutionnelle des églises : une analyse empirique en République Démocratique du Congo

Determinants of the financial and institutional governance of churches: an empirical analysis in the Democratic Republic of Congo

KATAMBA NSUNGU Omer

Doctorant

Université de Kinshasa

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion
Département de Gestion, Option Comptabilité et Audit
République Démocratique du Congo

Date de soumission : 09/01/2026

Date d'acceptation : 13/02/2026

Pour citer cet article :

KATAMBA O. (2026) « Déterminants de la gouvernance financière et institutionnelle des églises : une analyse empirique en République Démocratique du Congo », Revue Internationale des Sciences de Gestion « Volume 9 : Numéro 1 » pp : 1086 - 1110

Résumé

La gestion des églises doit inclure la tenue d'une comptabilité régulière ainsi que le règlement des obligations fiscales, conformément aux lois et politiques propres à chaque pays. En République Démocratique du Congo tout comme dans d'autres pays de l'espace OHADA, les dispositions relatives au Système Comptable des Entités à But Non Lucratif ainsi que le Code des impôts établissent les règles à suivre. D'une part, ces normes encadrent la tenue comptable au sein des églises ; d'autre part, elles précisent les impôts auxquels ces associations confessionnelles sont soumises, ainsi que ceux dont elles peuvent être exonérées ou exemptées. La transparence financière et la contribution fiscale des institutions religieuses peuvent être perçues comme une nécessité pour assurer une gestion équitable des ressources et éviter tout risque de fraude ou d'abus. En plus, les églises étant des associations sans but lucratif, revendiquent un statut particulier qui justifierait certaines exonérations fiscales. Aussi, faut-il noter que plusieurs autres facteurs peuvent influencer la gouvernance des églises, notamment le niveau d'instruction des pasteurs ou responsables, l'ancienneté, la zone géographique (centre-ville ou périphérie), etc. Dans cet article, nous menons une enquête pour analyser ces facteurs qui constituent les déterminants de la bonne ou mauvaise gouvernance des églises.

Mots clés : Gouvernance des églises ; régression logistique ; ACM, SYSCEBNL ; RDC.

Abstract

Church management must include maintaining regular accounting and fulfilling tax obligations, in compliance with the laws and policies of each country. In the Democratic Republic of Congo, as in other OHADA space countries, the Accounting System for Non-Profit Entities and the Tax Code set the rules to be followed. On one hand, these standards govern accounting within churches; on the other hand, they specify the taxes to which these religious associations are subject, as well as those from which they may be exempted. Financial transparency and the tax contribution of religious institutions can be seen as necessary to ensure fair management of resources and avoid any risk of fraud or abuse. Furthermore, since churches are non-profit associations, they claim a special status that would justify certain tax exemptions. Additionally, it should be noted that several other factors can influence church governance, including the education level of pastors or leaders, longevity, geographical area (city center or outskirts), etc. In this article, we conduct an investigation to analyze these factors that constitute the determinants of good or bad church governance.

Keywords : Church governance; logistic regression; ACM, SYSCEBNL ; DRC.

Introduction

La notion de gouvernance admet plusieurs aspects et contribue à la rencontre entre disciplines. La polysémie de ce terme ne permet pas de maintenir une définition unique et stable de ce concept. Son étymologie permet pourtant de suggérer un cadre général dans lequel nous pouvons mentionner ses définitions. Selon CATHERINE B. (2003), le terme de « gouvernance » vient du latin « gubernare », qui signifie gouverner, piloter un navire. Il s'agit donc de « l'art ou de la manière de gouverner, en favorisant un mode de gestion des affaires original dans un environnement marqué par une pluralité d'acteurs (une firme, un État, une collectivité locale, une organisation non gouvernementale, une association ou une instance internationale) qui disposent, chacun à des degrés divers et de façon plus ou moins formelle, d'un pouvoir de décision.

La gouvernance désigne également l'ensemble de dispositifs que l'entité applique pour effectuer des coordinations efficaces sur deux plans : le protocole interne quand l'entreprise est intégrée, ou bien les contrats ; les associations temporaires, l'utilisation des normes quand le produit ou le service est sous-traité (LUSILAO LUNGELA, 2018). La gouvernance d'entité admet pour objet l'étude des systèmes qui fixent les pouvoirs décisionnels des dirigeants et la relation de ces derniers avec les différentes parties prenantes « stakeholders ». Ainsi définit en tant que telle, la gouvernance n'est pas l'apanage d'un seul secteur d'activité quelconque ; elle concerne bien les entités publiques et privées, celles qui poursuivent le lucre et celles à but non lucratif. De ce fait, la gouvernance fait recours à divers outils d'information susceptibles d'aider les dirigeants à la prise des décisions. La gouvernance des organisations est considérée traditionnellement dans la littérature comme un facteur explicatif de la performance des firmes privées (AW MARIEME S., 2024).

Dans cet article, nous nous intéressons au secteur des entités à but non lucratif, avec un focus sur les organisations confessionnelles ou les églises. En République Démocratique du Congo, la loi considère l'association sans but lucratif comme étant celle qui ne se livre pas à des opérations industrielles ou commerciales, si ce n'est à titre accessoire, et qui ne cherche pas à procurer à ses membres un gain matériel. Et d'ajouter que, de par sa nature, l'association sans but lucratif est apolitique selon l'article 1er de la Loi n° 004 du 20 juillet 2001 portant dispositions applicables associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique (RIZIKI K. et JACQUIE L., 2017).

La loi précitée classifie les ASBL en trois catégories, à savoir : les associations à caractère culturel, social, éducatif ou économique ; les ONG dont l'objet concourt au développement

social, culturel et économique des communautés locales et, enfin, les associations confessionnelles ou les groupements religieux.

C'est cette dernière catégorie qui fait l'objet du présent article. En effet, notre recherche se justifie par la raison d'application des dispositions du Système Comptable des Entités à But Non Lucratif entrée en vigueur en 2024 dans l'espace OHADA et des principes de fiscalité, qui constituent une question brûlante. Nous y associons la théorie des ressources et compétences (DJEKIDEL YAHIA et al, 2021), les parties prenantes (QUENTIN A., 2022), l'asymétrie de l'information, la théorie d'agences ou de mandat, la théorie des coûts de transaction, théorie de la structure financière et la théorie de droit de propriété (COASE et ALCHAIM et DEMSEST, JESENS et MECKLING cités par LUSILAO LUNGELA, 2018).

L'Acte Uniforme relatif au Système Comptable des Entités à But Non Lucratif entend par association : association, fondation, fonds de dotation, organisation religieuse et toute autre entité de droit ou de fait qui rentre dans le champ d'application de l'article 2 alinéa 1 de l'acte uniforme (OHADA, 2023). En effet, cet alinéa dit ceci : « l'entité à but non lucratif s'entend de toute organisation, poursuivant un but désintéressé, et dont les ressources éventuellement générées par l'activité servent au fonctionnement et à la réalisation de son objet social ». Pour renchérir, MBUYAMBA KALOMBAYI (2023) précise qu'une entité à but non lucratif est toute organisation poursuivant un but désintéressé, et dont les ressources éventuellement générées par l'activité servent au fonctionnement et à la réalisation de son objet social. Les Eglises, à l'instar des autres ASBL doivent mettre en place une bonne organisation comptable qui devra s'occuper de leurs opérations financières (frais de construction et réfection des édifices, frais d'acquisition et gestion des immobilisations, prise en charge des serviteurs, paiement des services extérieurs, divers achats, impôts, redevances, taxes et autres charges, donations, offrandes, vente des pagnes de l'Eglise, bibles et autres articles ecclésiastiques vendus par l'Eglise) telle que préconisée par le Système Comptable des Entités à But Non Lucratif (TONI KATUMBAYI, 2024).

En somme, la gouvernance des églises doit intégrer la tenue d'une comptabilité régulière et le paiement des impôts. Cette question dépend des lois et des politiques de spécifiques de chaque pays. Dans l'espace OHADA et plus particulièrement en République Démocratique du Congo qui est l'un des membres, les dispositions du SYCEBNL précitées et le codes des impôts définissent la ligne des conduites d'un côté pour la tenue de la comptabilité dans les églises et de l'autre côté, pour les impôts à payer par les églises en tant qu'associations confessionnelles et ceux pour lesquels elles sont exonérées et/ou exemptées.

Face à cette problématique relative à la non-transparence financière due à la non-tenue d'une comptabilité régulière, cette étude tente de répondre à la question centrale suivante : « **quels sont les facteurs qui expliquent la gouvernance des églises ?** ».

De cette question centrale, découlent les questions spécifiques suivantes :

- Comment peut-on identifier les déterminants de la gouvernance des églises en République Démocratique du Congo ?
- La non-tenue d'une comptabilité régulière et le non-paiement des impôts peuvent-ils expliquer la qualité de la gouvernance des églises en République Démocratique du Congo ?

L'objectif de cet article est d'analyser les facteurs qui influencent (positivement ou négativement) la gouvernance des églises en République Démocratique du Congo. Notre méthodologie sera quantitative dans l'optique d'analyser les facteurs qui influencent la gouvernance des églises à travers les données ou informations issues de l'enquête. En ce qui concerne la posture épistémologique, notre recherche est orientée vers le positivisme. Il se fonde sur un système philosophique, c'est-à-dire une hypothèse philosophique, selon laquelle la réalité existe en soi et est indépendante du chercheur ; elle a ses propres lois universelles et invariables (YOUSSEF ER RAYS et al, 2022).

Conséutivement aux questions spécifiques soulevées ci-dessus, nos hypothèses sont les suivantes :

- L'ACM permettrait d'identifier les déterminants de la gouvernance des églises en République Démocratique du Congo ;
- La non-tenue d'une comptabilité régulière et le non-paiement des impôts influencerait la gouvernance des églises en République Démocratique du Congo.

L'analyse est structurée autour de deux axes, à savoir : les notions fondamentales de la gouvernance, puis, l'analyse des données et interprétation des résultats.

1. Notions fondamentales de la gouvernance

1.1. Définition de la gouvernance

Afin de cerner le concept de gouvernance, nous avons examiné les définitions proposées par diverses institutions nationales et internationales dans le cadre de leur mise en œuvre du concept. Aussi, nous nous sommes appuyés sur des ouvrages de référence, en particulier les dictionnaires spécialisés, pour enfin élaborer une définition opératoire de la gouvernance.

1.1.1. Quelques définitions

La gouvernance est l'ensemble des règles et des processus collectifs, formalisés ou non, par lequel les acteurs concernés participent à la décision et à la mise en œuvre des actions publiques (Marie-Claude SMOUTS, Dario BATTISTELLA et Pascal VENNESSON, 2003). Ces règles et ces processus, comme les décisions qui en découlent, sont le résultat d'une négociation constante entre les multiples acteurs impliqués. Cette négociation, en plus d'orienter les décisions et les actions, facilite le partage de la responsabilité entre l'ensemble des acteurs impliqués, possédant chacun une certaine forme de pouvoir.

La gouvernance est l'ensemble des processus, des règles et des institutions par lesquels une entité (un pays, une organisation, etc.) est dirigée pour atteindre ses objectifs (Benoît LÉVESQUE et Guy MORNEAU, 2007). Cela inclut la prise de décision, l'attribution des pouvoirs, la mise en œuvre des politiques et la supervision de ces actions pour assurer la responsabilité et la transparence. En fait, à ce stade la gouvernance se résume en quatre caractéristiques : processus, interactions, accommodements et public/privé.

La gouvernance d'entreprise tire alors son fondement théorique de ces différentes conceptions managériales. Les travaux de JENSEN et MECKLING et de WILLIAMSON sont considérés comme étant pionniers dans l'étude de relations qui existent entre les différentes parties de l'entreprise agissant au niveau d'une firme. Par ailleurs, certains auteurs tels MBUYAMBA KALOMBAYI (2024), JONATHAN BERK et PETER DEMARZO (2020), mettent un accent particulier sur la bonne gouvernance. En résumé, ils présentent la bonne gouvernance comme « celle qui définit les structures efficaces pour la clarification des rôles des acteurs dans l'entité et qui leur assure d'avoir les pouvoirs nécessaires à leurs accomplissement. Elle vise plusieurs objectifs à la fois, dont le plus important est le rehaussement du niveau de responsabilité. La bonne gouvernance est une forme de gouvernance qui met l'accent sur la transparence, la responsabilité, la participation des citoyens, l'intégrité et l'équité.

Ils sont complétés par MEHDI ZNATI (2017) qui estime que « la gouvernance est inévitablement bonne gouvernance, car chaque réalisation est un pas vers l'instauration de la bonne gouvernance telle qu'elle a été instaurée comme idéal pour une institution ».

1.1.2. Les définitions de certaines institutions internationales

La Banque Mondiale définit la gouvernance comme l'exercice du pouvoir politique, ainsi que des ressources de la société aux fins du développement économique et social (CHERIF LHALON, 2000). Selon l'Institut de la gouvernance, la gouvernance se définit comme

l'ensemble des établissements, des procédés et de traditions qui dictent l'exercice du pouvoir, la prise de décision et la façon dont les citoyens font entendre leurs voix.

Pour le PNUD, la gouvernance est l'exercice d'une autorité politique, économique et administrative pour gérer les affaires de la société. C'est un concept large qui recouvre les structures organisationnelles et les activités du gouvernement central, régional et local, le parlement et les institutions ; les organisations et les individus que comprend la société civile et le secteur privé dans la mesure où ils participent activement et influencent la conception de la politique publique qui affecte tout le peuple (Isabelle LACROIX et Pier-Olivier ST-ARNAUD, 2012).

Pour résumer toutes ces définitions, nous disons que : « la gouvernance désigne l'ensemble des mécanismes, processus et institutions par lesquels une organisation, une entreprise ou un État exerce son autorité, prend des décisions, rend des comptes et assure la participation de ses parties prenantes. Elle vise à garantir la transparence, l'efficacité, la responsabilité et l'équité dans la gestion des ressources et des objectifs ». Et par conséquent, la gouvernance des Églises fait référence aux structures et pratiques par lesquelles une communauté ecclésiale organise son autorité spirituelle, administrative et pastorale. Elle englobe la répartition des responsabilités entre les ministres, les conseils ou synodes, les fidèles, et parfois des instances externes, selon les traditions confessionnelles. Elle vise à assurer la cohérence doctrinale, la gestion des biens, la conduite des cultes et le témoignage dans la société.

1.2. Types de gouvernance

Il existe plusieurs types de gouvernance. Dans le cadre de cet article, nous retenons : la gouvernance actionnariale, la gouvernance managériale, la gouvernance familiale, la gouvernance partenariale et la gouvernance publique.

1.2.1. Gouvernance actionnariale

La gouvernance actionnariale désigne l'ensemble des voies et moyens par lesquels les apporteurs de capitaux s'assurent d'obtenir un retour sur investissement en entreprise (les Geeks des chiffres, 2025). Elle privilégie les intérêts des actionnaires et la maximisation de la valeur de l'entreprise sur le marché boursier.

1.2.2. Gouvernance partenariale (ou stakeholder)

Appelé également « modèle stakeholder », il s'agit d'un modèle de gouvernance élargie, qui implique toutes les parties prenantes d'une entreprise. Elle prend en compte les intérêts de

toutes les parties prenantes, y compris les actionnaires, les salariés, les clients et l'environnement. Ce modèle vise à contrôler et inciter toutes les parties prenantes à optimiser la performance globale de l'entreprise, en tenant compte de la RSE.

1.2.3. Gouvernance managériale

Contrairement au mode de gouvernance actionnarial, la gouvernance managériale est centrée sur les dirigeants (managers). Le pouvoir décisionnel est souvent concentré dans les mains des dirigeants. Cette gouvernance est caractérisée par :

- l'autonomie importante des dirigeants ;
- des stratégies d'enracinement des dirigeants, pouvant contraindre les actionnaires à ne pas changer les individus en place (car coûteux) et amplifiant ainsi le pouvoir des managers ;
- la redistribution de la valeur ajoutée aux salariés et la recherche d'un climat social sain.

1.2.4. Gouvernance familiale

Ce mode de gouvernance concerne les entreprises dont le capital est en grande partie détenu par les membres d'une famille. Elle se caractérise par un lien étroit entre propriété et management, une forte culture d'entreprise, une recherche de développement sur le long terme et d'une hausse de la valeur patrimoniale, la stabilité des relations sociales et commerciales (basées sur la confiance et la fidélité) et un mode de direction souvent paternaliste.

1.2.5. Gouvernance publique

La gouvernance publique a pour but de mettre en œuvre des moyens de contrôle permettant de protéger et de servir l'intérêt général des citoyens. Elle concerne principalement la surveillance des élus publics et applique les principes et les valeurs du « New Public Management ».

1.2.6. Modes de gouvernance

Selon la répartition du pouvoir, nous retenons la gouvernance centralisée (les décisions sont prises au sommet de l'organisation) et la gouvernance décentralisée (le pouvoir de décision est réparti au sein de l'organisation). Selon la nature de l'organisation, nous retenons la gouvernance d'entreprise (qui concerne les sociétés commerciales), la gouvernance d'association (qui s'applique aux associations) et la gouvernance publique (qui se réfère aux institutions de l'État).

1.3. Théories explicatives de la gouvernance

1.3.1. Théorie de l'agence « TA »

La relation d'agence est un contrat par lequel une ou plusieurs personnes (le principal) engage une autre personne (l'agent) pour exécuter en son nom une tâche quelconque qui implique délégation d'un certain pouvoir de décision à l'agent (RIM JALLOUL et al, 2018). L'objectif de cette théorie est de proposer des solutions pour que le principal obtienne ce qu'il souhaite de l'agent (MBUYAMBA KALOMBAYI, 2024). JENSEN et MECKLING (cités par MBUYAMBA KALOMBAYI, 2024), définissent la relation d'agence comme un contrat dans lequel une (ou plusieurs personnes) a recours aux services d'une autre personne pour accomplir en son nom une tâche quelconque, ce qui implique une délégation de nature décisionnelle à l'agent. La théorie de l'agence s'inscrit dans le cadre de la nouvelle microéconomie et plus précisément dans le champ de l'économie de l'information. Cette théorie place la détention de l'information et son partage entre contractants au cœur de son analyse de la firme. À l'origine de cette approche, on trouve la théorie de BERLE ET MEANS (cités par MAGALI CHAUDEY, 2014), et plus récemment celle de Michael JENSEN et William MECKLING (1976). La théorie de l'agence tire son nom de la relation d'agence, thème central de cette analyse théorique. Une relation d'agence a deux caractéristiques principales : c'est une relation de délégation entre deux agents (ou groupe d'agents) et elle suppose une asymétrie d'information.

1.3.2. Théorie de l'enracinement

La théorie de l'enracinement est une théorie de la gouvernance d'entreprise expliquant que les dirigeants mettent en œuvre des stratégies pour se rendre indispensables et sécuriser leur position, leur pouvoir et leurs avantages (MAZEN KOUKILE, 2020). Ils le font en rendant leur remplacement coûteux, par exemple par des investissements spécifiques, des réseaux relationnels, ou le contrôle de l'information, afin d'accroître leur autonomie et d'éviter les mécanismes de contrôle. Cette théorie suggère que les intérêts des dirigeants et des actionnaires ne sont pas toujours convergents, et que l'enracinement peut être préjudiciable à l'entreprise ou, dans certains cas, bénéficier à celle-ci si le dirigeant apporte des compétences ou des réseaux relationnels vitaux. La théorie de l'enracinement ne concerne pas uniquement le top management d'une entreprise. Par extension, elle concerne tous ses acteurs dès lors qu'ils peuvent utiliser leurs ressources pour s'enraciner, augmenter leur pouvoir et continuer à jouir des avantages dont ils profitent.

1.3.3. Théorie des parties prenantes

L'idée de la théorie des parties prenantes a une longue histoire. Depuis le milieu du XXème siècle, l'économie du savoir a conduit à d'énormes changements dans la société, a eu un impact énorme sur la théorie de la gouvernance d'entreprise et a directement contribué à l'émergence de la théorie des parties prenantes (OUMARI LOUBNA, 2022). La théorie des parties prenantes, développée par Edward FREEMAN dans les années 1980, soutient que les entreprises doivent considérer les intérêts de tous les acteurs impactés par leurs activités, et pas seulement ceux des actionnaires. Ces parties prenantes incluent les clients, les employés, les fournisseurs, les investisseurs, les communautés et l'environnement. L'objectif est d'équilibrer ces différents besoins pour assurer le succès de l'entreprise sur le long terme. La définition la plus large, et certainement la plus connue et la plus utilisée également, est celle de FREEMAN (1984) selon laquelle « une partie prenante dans l'organisation est tout groupe d'individus ou tout individu qui peut affecter ou être affecté par la réalisation des objectifs organisationnels ». La théorie des parties prenantes se présente comme une tentative de fonder une nouvelle théorie de la firme intégrant son environnement afin de dépasser la vision actionnariale et économique classique de la firme, maximisatrice de profit. Elle vise, en effet, à démontrer que les dirigeants ont un rôle, des obligations et des responsabilités allant au-delà de la simple prise en compte des actionnaires, ce qui pousse l'entreprise à inclure dans sa gouvernance les droits et les intérêts des parties prenantes non actionnaires (Astrid MULLENBACH, 2007).

2. Analyse des données et interprétation des résultats

2.1. Echantillonnage

L'échantillonnage est le processus de sélection d'un sous-groupe (un échantillon) à partir d'une population plus large, dans le but d'en tirer des conclusions sur l'ensemble de cette population. Il peut se définir également comme un procédé qui permet de définir un échantillon dans un travail d'enquête. Il s'agit d'étudier une partie sélectionnée pour établir des conclusions applicables à un tout. En somme, un échantillon est un sous-ensemble d'éléments (individus, objets ou situations) extraits d'une population de référence qu'ils sont censés représenter (DANIEL CAUMONT, 2016). Un échantillon représentatif, souvent utilisé dans une étude quantitative (questionnaire ou sondage), est défini comme représentatif lorsqu'il a les mêmes caractéristiques que la population étudiée (population mère).

Ce point tourne autour de la population cible, des critères d'inclusion et de non inclusion, de la taille de l'échantillon, du recrutement, de la formation et du déploiement des enquêteurs.

2.1.1. Population cible

En statistique, par « population », nous entendons l'ensemble de tous les individus ou objets qui partagent une caractéristique commune et sur lesquels une étude est menée. Elle peut inclure des personnes, des animaux, des objets ou tout autre élément sur lequel des observations sont effectuées. Dans le cadre de cet article, la population cible est constituée de toutes les églises implantées en République Démocratique du Congo.

2.1.2. Critères d'inclusion et de non inclusion

Par « critères d'inclusion », nous entendons des caractéristiques spécifiques que des participants potentiels doivent posséder pour être éligibles à un essai clinique, à une étude de recherche ou à un programme. Ils sont utilisés pour sélectionner une population homogène et pertinente pour le projet, et peuvent inclure des éléments comme l'âge, le sexe, le type et le stade de la maladie, l'historique des traitements et les caractéristiques géographiques. Dans le cadre de cet article, la zone géographique constitue en même temps le critère d'inclusion et le critère d'exclusion. En effet, dans le souci de ne pas divaguer, nous avons ciblé quelques communes par choix raisonné tel que détaillé au point suivant.

2.1.3. Taille de l'échantillon

Il existe plusieurs formules pour calculer la taille de l'échantillon, selon les approches. Dans le cadre de cet article, nous avons opté pour la formule générale de l'échantillonnage probabiliste (la plus utilisée) suivante :

$$n = \frac{Z_{\alpha/2}^2 p(1-p)}{\varepsilon^2} \quad (\text{COCHRAN WILLIAM GEMMELL, 1977}).$$

où :

p = proportionnalité de la réalisation de l'événement. Dans le cadre de cet article, une proportion des églises dont la gouvernance intègre la comptabilité, le paiement des impôts et la réalisation des œuvres sociales. Il est égal à 0.5

$Z_{\alpha/2}$ = fractile de la loi normale. Lorsqu'on veut tirer un échantillon avec un degré de confiance de 95%, le fractile est de 1.96

ε = marge d'erreur qu'on accepte de commettre (0.05)

En remplissant ces éléments, nous avons la situation suivante :

$$n = \frac{1.96^2 \times 0.5 \times 0.5}{0.05^2}$$

$$n = \frac{0.9604}{0.0025}$$

$n = 384.16 \approx 384$ églises.

Pour obtenir ou sélectionner ces 384 églises, nous nous sommes conformé aux réalités de terrain en utilisant la méthode empirique par choix raisonné. En effet, par manque d'une première enquête de dénombrement des églises, nous avons procédé par l'observation et avons retenu les communes ayant une forte concentration d'églises dans chacun des quatre districts de la ville-province de Kinshasa. Ainsi, les trois communes retenues dans chaque district sont les suivantes : Mont-amba (Lemba, Limete et Matete), Tshangu (N'sele, Masina et N'djili), Lukunga (Barumbu, Lingwala et Kinshasa) et Funa (Makala, Kalamu et Bandalungwa).

2.1.4. Période de collecte des données, recrutement et déploiement des enquêteurs

L'enquête se déroule pendant onze mois entre janvier et novembre 2025. Le questionnaire est administré auprès des responsables des églises. En effet, une équipe d'enquêteurs (dont moi-même) est mise en place pour collecter les données et surtout expliquer les enquêtés avant de remplir le questionnaire et d'éviter aussi les non-réponses. L'équipe est composée des Assistants de la Section Statistique (hormis moi-même qui suis de la Section Sciences Commerciales et Financières) de l'Institut Supérieur de Statistique de Kinshasa (ISS-KIN), recrutés à cet effet, moyennant une petite rémunération. L'enquête est facilitée par la présence desdits assistants dans chaque district, ce qui n'a pas nécessité le déplacement des enquêteurs d'un district à un autre. L'équipe est déployée dans les quatre districts et des séances de mise en commun sont organisées avec les enquêteurs. La collecte des données se déroule par les étapes suivantes :

- Mise au point des questionnaires et concertation dans l'équipe d'enquêteurs ;
- Intégration du questionnaire sur l'application Kobo Collect, installée sur les téléphones des enquêteurs, et connectée directement à un serveur KoboToolbox, créé et lié au compte Gmail omerkatamba@gmail.com ;
- Se positionner dans un coin d'une grande artère de la commune, puis, entrer en contact avec les églises en courbant suivant le sens de l'aiguille d'une montre ;
- Remplissage des questionnaires sur l'application Kobo Collect par les enquêteurs en fonction des réponses des enquêtés et le cas échéant, explications en cas de difficulté ;
- Soumission ou envoi des questionnaires remplis au serveur KoboToolbox par les enquêteurs à partir de leur téléphone moyennant une connexion internet ;

- Importation des données du serveur KoboToolbox vers un fichier Excel pour d'éventuelles corrections avant d'importer lesdites données sur SPSS pour les analyses appropriées.

Cette disposition permet une collecte complète des questionnaires et une absence de non rendus en ramenant le taux de réponses à 100%. Par la suite l'analyse des données est faite avec le logiciel SPSS (Statistical Package for Social Sciences).

2.2. Pré-test du questionnaire

Pour s'assurer de la bonne administration du questionnaire sans biais liés soit à la fatigue, soit à la complexité des questions, soit à la longueur du temps, un prétest est organisé avec 10 enquêtés d'abord par des réponses libres, puis par administration expliquée. Les améliorations nécessaires sont faites jusqu'à la validation finale avant son lancement. Finalement, la recherche opte pour une administration expliquée pour les responsables qui en expriment le besoin.

2.3. Analyses multidimensionnelles

2.3.1. Analyse des correspondances multiples

L'Analyse des Correspondances Multiples (ACM), dont les résultats sont synthétisés dans des tableaux et graphiques, permet de cartographier l'espace des variables et d'identifier des profils types d'églises.

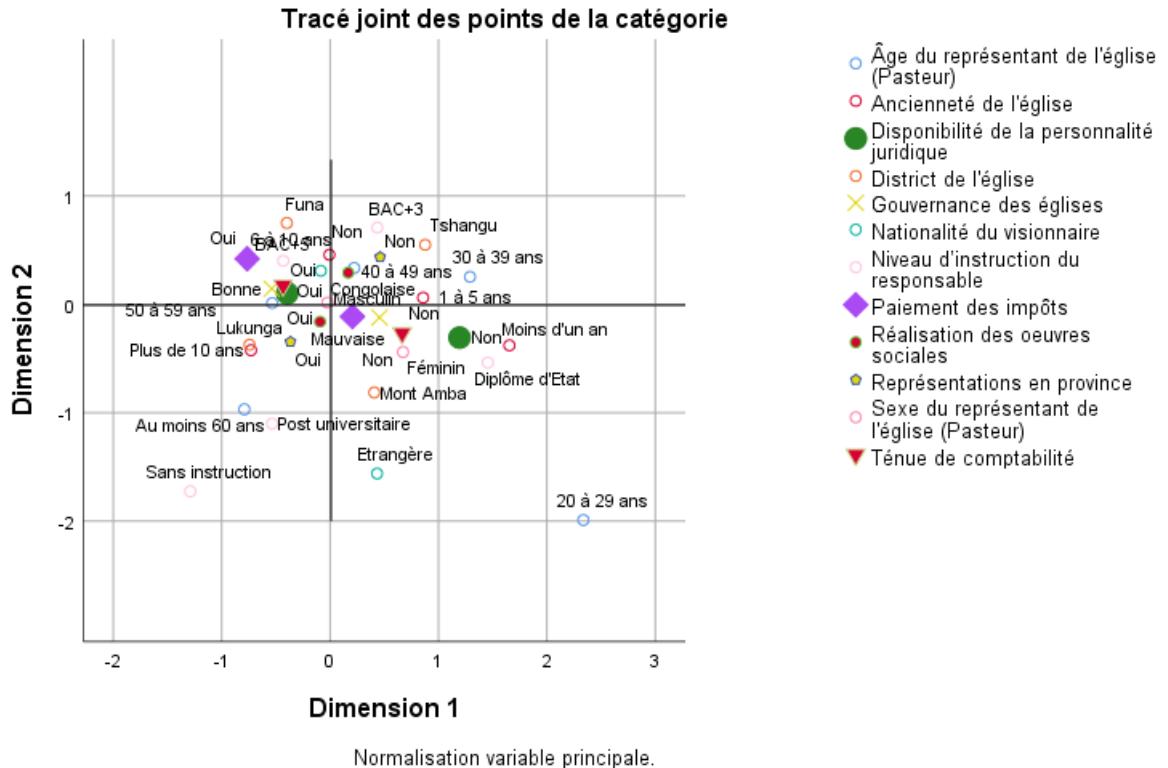
Tableau 1 : Résumé des résultats

Dimension	Alpha de Cronbach	Variance représentée		
		Total (Valeur propre)	Inertie	% de la variance
1	0,732	2,986	0,271	27,149
2	0,589	2,152	0,196	19,567
Total		5,139	0,467	
Moyenne	0,672	2,569	0,234	23,358

Source : élaboré sur base des données de l'enquête à l'aide de SPSS 25.

Le résumé des modèles indique que les deux premières dimensions extraites expliquent respectivement 27,1% et 19,6% de l'inertie totale (variance), soit un cumul de 46,7%, ce qui est satisfaisant pour ce type d'analyse exploratoire. L'alpha de Cronbach, une mesure de la cohérence interne des dimensions, est de 0,732 pour la première dimension et de 0,589 pour la seconde, indiquant une structuration acceptable des données.

Graphique 1. Plan factoriel de l'ACM



Source : élaboré sur base des données de l'enquête à l'aide de SPSS 25.

Cette projection visuelle permet d'établir des profils types de manière synthétique. Les églises à bonne gouvernance forment un cluster autour des modalités : Pasteur âgé (50-59 ans, au moins 60 ans), Église ancienne (plus de 10 ans), Personnalité juridique (Oui), Niveau d'instruction élevé (BAC+5, Post-universitaire), Tenue de comptabilité (Oui), Paiement des impôts (Oui), et probablement District de Lukunga ou Funa, avec un visionnaire congolais. C'est le portrait d'une « église-institution » mature, formalisée, transparente et intégrée au cadre socio-juridique.

À l'opposé, les églises à mauvaise gouvernance se regroupent autour des modalités : Pasteur jeune (30-39 ans), Église récente (moins d'un an, 1-5 ans), Pas de personnalité juridique, Niveau d'instruction bas (Diplôme d'État), Pas de comptabilité, Non-paiement des impôts, et associées aux districts de Mont Amba ou Tshangu, avec une possible surreprésentation des visionnaires étrangers. Ce profil correspond à une « église-communauté » ou charismatique, souvent récente, où la structure informelle et le leadership personnel priment sur la formalisation administrative.

Tableau 2 : mesure de discrimination

	Dimension		Moyenne
	1	2	
*Ancienneté de l'église	0,488	0,146	0,317
*Disponibilité de la personnalité juridique	0,472	0,031	0,252
*District de l'église	0,362	0,449	0,406
*Représentations en province	0,169	0,151	0,16
*Nationalité du visionnaire	0,037	0,481	0,259
*Niveau d'instruction du responsable	0,47	0,525	0,497
*Sexe du représentant de l'église (Pasteur)	0,016	0,007	0,011
*Âge du représentant de l'église (Pasteur)	0,511	0,221	0,366
*Ténue de comptabilité	0,289	0,046	0,167
*Paiement des impôts	0,158	0,047	0,102
*Réalisation des œuvres sociales	0,015	0,047	0,031
*Gouvernance des églises	0,246	0,017	0,132
Total actif	2,986	2,152	2,569
% de la variance	27,149	19,567	23,358

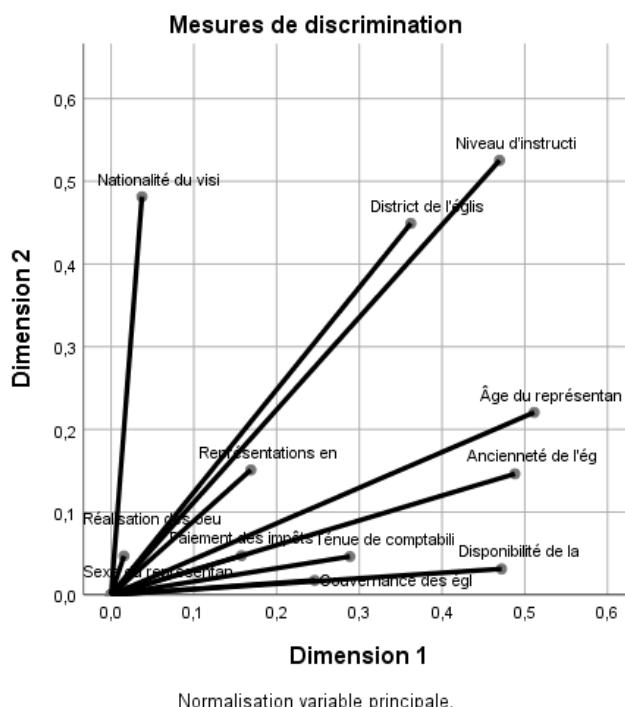
Source : élaboré sur base des données de l'enquête à l'aide de SPSS 25.

L'examen des mesures de discrimination (contributions des variables aux axes) est très utile pour interpréter ces dimensions. Sur la première dimension (axe horizontal sur le graphique), les variables les plus contributives sont l'Âge du pasteur (0,511), l'Ancienneté de l'église (0,488), la Disponibilité de la personnalité juridique (0,472) et le Niveau d'instruction (0,470). Cet axe oppose donc clairement, à gauche, les églises jeunes, sans personnalité juridique, dirigées par des pasteurs jeunes et moins instruits, à, à droite, les églises anciennes, dotées d'une personnalité juridique, dirigées par des pasteurs âgés et hautement instruits. On peut interpréter cet axe comme un axe de « maturité institutionnelle et de capital humain ».

La seconde dimension (axe vertical) est principalement définie par le Niveau d'instruction (0,525), la Nationalité du visionnaire (0,481) et le District de l'église (0,449). Cet axe oppose, en bas, les églises dont le visionnaire est étranger et dont le responsable a un faible niveau d'instruction, à, en haut, les églises dont le visionnaire est congolais et dont le responsable est

très instruit, avec une surreprésentation de certains districts (la lecture du graphique permettrait de préciser lesquels). Cet axe peut être interprété comme un axe d'« ancrage local et d'excellence académique ». La variable Gouvernance, introduite comme variable supplémentaire (elle n'est pas utilisée pour construire les axes mais est projetée sur eux), présente des coordonnées qui permettent de la situer dans cet espace. Selon le tableau des mesures de discrimination, elle a une contribution de 0,246 sur la première dimension et de 0,017 sur la seconde. Cela signifie que la Gouvernance est fortement corrélée au premier axe (la maturité institutionnelle) et très peu au second. Sur le graphique des modalités, on s'attend donc à voir la modalité « Bonne » gouvernance se positionner clairement du côté droit de l'axe horizontal, c'est-à-dire dans le quadrant associé à la personnalité juridique, à l'ancienneté, à l'âge avancé du pasteur et au haut niveau d'instruction. À l'inverse, la modalité « Mauvaise » gouvernance devrait se trouver à l'opposé, à gauche sur l'axe.

Graphique 2. Mesures de discrimination



Source : élaboré sur base des données de l'enquête à l'aide de SPSS 25.

Ce graphique met au clair les résultats du Tableau 9, en montrant les variables les plus discriminantes par rapport à l'axe 1 et l'axe 2 et permet de voir d'où vient la différence entre le groupe des églises qui gouvernent bien et celles qui ne gouvernent pas bien.

L'ACM valide donc et visualise de manière puissante les liens mis en évidence par les analyses bivariées. Elle montre que la gouvernance n'est pas un attribut isolé, mais le point de

convergence d'un ensemble cohérent de caractéristiques structurelles et humaines. Elle permet aussi de comprendre que les districts ne sont pas seulement des localisations géographiques, mais semblent porter des « écosystèmes » plus ou moins favorables au développement d'une gouvernance de qualité.

2.3.2. Analyse explicative : régression logistique

La régression logistique a pour objectif d'identifier, parmi l'ensemble des caractéristiques étudiées, celles qui ont un effet net et significatif sur la probabilité d'avoir une bonne gouvernance, en contrôlant l'influence des autres variables. Le modèle final inclut les variables : Ancienneté, Personnalité juridique, District, Représentations en province, Nationalité du visionnaire, Sexe du pasteur, Âge du pasteur et Niveau d'études.

Tableau 3 : résumé du modèle

Statistiques	Valeur	ddl	Probabilité
Khi-carré	121,576	16	0,000
R ² de Cox et Snell	0,273	//////////	//////////
R ² Nagelkerke	0,365	//////////	//////////
H-L (Khi-carré)	4,966	8	0,761

Source : élaboré sur base des données de l'enquête à l'aide de SPSS 25.

La qualité globale du modèle est bonne. Le test composite des coefficients est hautement significatif ($p=0,000$), indiquant que l'ensemble des variables prédictrices apporte une information utile. Les pseudo R² de Cox & Snell (0,273) et de Nagelkerke (0,365) témoignent d'un pouvoir explicatif modéré à bon pour les sciences sociales. Surtout, le test d'adéquation de Hosmer et Lemeshow n'est pas significatif ($p=0,761$), ce qui signifie que le modèle s'ajuste bien aux données observées et qu'il n'y a pas d'écart systématique entre les prévisions et la réalité.

Tableau 4 : tableau de classification

Classe réelle	Prédiction correcte (%)
Mauvaise	64,9
Bonne	79,8
Global	71,7

Source : élaboré sur base des données de l'enquête à l'aide de SPSS 25.

La table de classification montre que le modèle prédit correctement 71,7% des cas, avec une performance légèrement meilleure pour identifier les églises bien gouvernées (79,8%) que les mal gouvernées (64,9%).

Tableau 5 : résultats de l'estimation du modèle

Variables	Coefficients (B)	p-value	Odd-Ratio	IC à 95%
Ancienneté de l'église	0,447			
Moins d'un an			1	
1 à 5 ans	1,208	0,115	3,348	0,745-15,040
6 à 10 ans	1,181	0,128	3,259	0,713-14,897
Plus de 10 ans	1,241	0,114	3,460	0,741-16,160
Disponibilité de la personnalité juridique				
Oui			1	
Non	-1,594	0,000	0,203	0,100-0,411
District de l'église	0,000			
Mont Amba			1	
Tshangu	2,104	0,000	8,202	3,316-20,286
Funa	2,306	0,000	10,032	4,602-21,870
Lukunga	2,077	0,000	7,982	
Représentation en province				
Oui			1	
Non	-0,390	0,155	0,677	0,395-1,159
Nationalité				
Congolaise			1	
Etrangère	-0,639	0,193	0,528	0,202-1,382
Sexe				
Masculin			1	
Féminin	0,903	0,286	2,466	0,470-12,928
Age	0,405			
20 à 29 ans			1	
30 à 39 ans	-1,706	0,480	0,182	0,002-20,628
40 à 49 ans	-2,425	0,317	0,089	0,001-10,208
50 à 59 ans	-2,364	0,332	0,094	0,001-11,140
Au moins 60 ans	-2,587	0,291	0,075	0,001-9,139
Niveau d'instruction	0,000			
Diplôme d'Etat			1	
Supérieur et universitaire	0,655	0,195	1,924	0,715-5,180
Post-universitaire	2,517	0,000	12,390	3,718-41,290
Constante	-1,099	0,658	0,333	

Source : élaboré sur base des données de l'enquête à l'aide de SPSS 25.

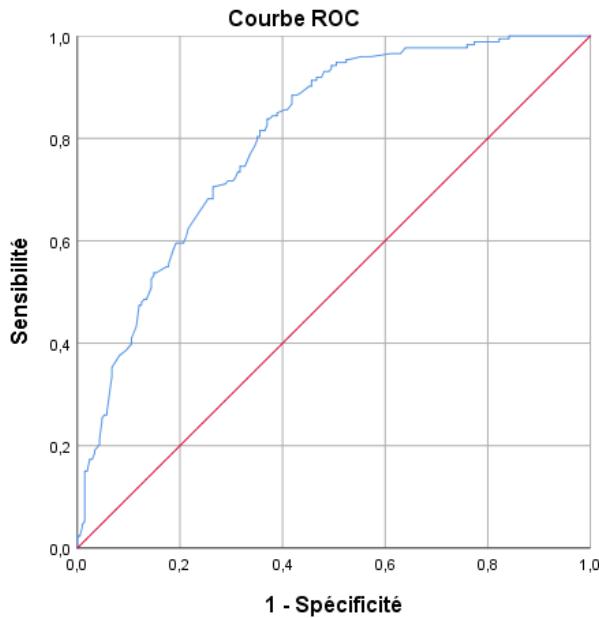
L'examen des variables dans l'équation permet de dégager les facteurs déterminants. Il ressort du modèle ci-haut que la disponibilité de la personnalité juridique est un déterminant de la gouvernance des églises ($p=0,000$). Avec un coefficient négatif (-1,594) pour la modalité « Non », il se traduit que l'absence de la personnalité juridique réduit fortement et significativement la probabilité de bonne gouvernance. L'odds ratio ($\text{Exp}(B)$) de 0,203 indique concrètement que,



toutes choses égales par ailleurs, une église sans personnalité juridique a environ 5 fois moins de chances ($1/0,203 \approx 4,9$) d'avoir une bonne gouvernance qu'une église qui en est dotée. S'agissant du district, les résultats montrent de même qu'il est un déterminant de la gouvernance des églises ($p=0,000$). Il ressort que les districts de Tshangu, Funa et Lukunga influencent positivement la gouvernance des églises au regard de leur signe. Avec des odds ratios très élevés (respectivement 8,202, 10,032 et 7,982), il se dégage que, comparée à des églises situées à Mont Amba, les églises situées à Tshangu, Funa et Lukunga ont respectivement 8, 10 et 8 fois plus de chances d'être bien gouvernée. Cet effet, indépendant de toutes les autres caractéristiques, est considérable et confirme le rôle-clé du contexte territorial.

Le niveau d'études du responsable de l'église est aussi un déterminant de la gouvernance des églises ($p=0,000$). Les pasteurs ayant un niveau « Post universitaire » ont plus de 12 fois plus de chances de bien gouvernée qu'un responsable ayant juste un diplôme d'État, toutes autres caractéristiques contrôlées. Le niveau « Universitaire » (BAC+3/BAC+5 regroupés) n'a pas d'effet significatif net par rapport au diplôme d'État dans ce modèle. L'ancienneté de l'église, les représentations en province, la nationalité du visionnaire, le sexe du pasteur et l'âge du pasteur ne présentent pas d'effet significatif ($p > 0,05$) lorsque l'on contrôle l'influence des trois variables ci-dessus. Cela a une implication majeure : les associations observées en analyse bivariée entre ces caractéristiques et la gouvernance étaient en grande partie dues à des effets de confusion. Par exemple, les églises anciennes sont plus souvent bien gouvernées non pas à cause de leur ancienneté en soi, mais parce qu'elles sont plus susceptibles d'avoir une personnalité juridique et des responsables plus instruits. De même, l'effet apparent de l'âge du pasteur ou de la nationalité du visionnaire disparaît une fois pris en compte le niveau d'étude et le statut juridique. La régression logistique nous a permis d'opérer ainsi un tri décisif parmi les nombreux facteurs corrélés à la gouvernance. D'après les résultats du modèle, la personnalité juridique, le district et un très haut niveau d'instruction sont les déterminants structurels clés d'une bonne gouvernance. Elle a relativisé fortement le rôle de l'ancienneté, de l'âge ou de l'origine du leader, dont l'influence est médiatisée par ces facteurs plus fondamentaux.

Graphique 3. Courbe ROC



Les segments diagonaux sont générés par les liens.

Source : élaboré sur base des données de l'enquête à l'aide de SPSS 25.

Enfin, la courbe ROC associée au modèle donne une aire sous la courbe (AUC) de 0,802, ce qui est considéré comme une excellente capacité discriminatoire, confirmant la robustesse du modèle pour distinguer les églises bien gouvernées des autres.

2.3.3. Validation des hypothèses

Tableau n°14 : validation des hypothèses

Hypothèses	Enoncés	Résultats
H1	L'ACM permettrait d'identifier les déterminants de la gouvernance des églises en République Démocratique du Congo.	H1 confirmée
H2	La non-tenue d'une comptabilité régulière et le non-paiement des impôts influencerait la gouvernance des églises en République Démocratique du Congo.	H2 confirmée

Source : l'auteur

Conclusion

Les résultats de cette étude dressent un portrait nuancé mais structuré de la gouvernance des églises à Kinshasa. Ils mettent en lumière l'existence de deux pôles distincts au sein du paysage ecclésiastique. D'un côté, un pôle « institutionnel-formel » regroupe des églises généralement anciennes, dotées de la personnalité juridique, dirigées par des pasteurs âgés et hautement

diplômés, tenant une comptabilité conforme, payant leurs impôts et présentant une gouvernance jugée bonne. Ces églises, plus fréquentes dans les districts de Funa et Lukunga, fonctionnent sur un mode proche de celui d'une association professionnelle, intégrée au cadre légal et social. De l'autre côté, un pôle « communautaire-informel » rassemble des églises souvent plus récentes, sans personnalité juridique, dirigées par des leaders moins instruits, ne tenant pas de comptabilité formalisée, ne payant pas d'impôts et dont la gouvernance est qualifiée de mauvaise. Ce profil est plus fréquent à Mont Amba et Tshangu. L'analyse multivariée, et en particulier la régression logistique, permet de hiérarchiser les facteurs explicatifs. Elle révèle que la personnalité juridique est le levier le plus puissant : son obtention semble acter et entraîner une transformation profonde vers la formalisation. Le contexte géographique (district) est le second facteur déterminant, suggérant que des dynamiques locales (réseaux, culture administrative, offre de formation) créent des écosystèmes plus ou moins favorables. Enfin, le capital humain, incarné par un niveau d'études post-universitaire du responsable, est le troisième pilier d'une bonne gouvernance, apportant les compétences nécessaires à une gestion complexe. Un enseignement majeur est que des variables comme l'ancienneté ou l'âge, pourtant corrélées à la gouvernance en apparence, voient leur effet s'estomper lorsque l'on contrôle ces trois facteurs clés. Cela signifie que c'est moins le temps qui passe qui améliore la gouvernance, que ce que l'église et son leader font de ce temps : se formaliser juridiquement et se former.

Le tableau est également marqué par un déficit massif de conformité fiscale (moins de 22% des églises paient des impôts) et une tenue comptable insuffisante ou non normalisée pour une large part des structures. Les raisons invoquées sont principalement la méconnaissance et le manque d'informations, bien plus qu'une volonté délibérée de fraude. Ceci, combiné à un contrôle étatique extrêmement faible (moins de 5% des églises déclarent avoir été interpellées par le fisc), dessine un cercle vicieux : l'ignorance des règles et l'absence de risque de sanction entretiennent la non-conformité.

A l'issue de cette étude, plusieurs perspectives peuvent être envisagées : l'une d'entre-elles pourrait consister en un élargissement des critères d'inclusion pour intégrer d'autres provinces (de la République Démocratique du Congo) dans la zone d'enquête. Une autre perspective pourrait résider dans l'approche comparative de la situation de la République Démocratique du Congo avec celles des autres pays de l'espace OHADA.

ANNEXE

N°	QUESTIONS	Avis des responsables des Églises
I. CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES		
Q1.1	Dénomination
Q1.2	Ancienneté	1. Moins d'un an 2. 1 à 5 ans 3. 6 à 10 ans 4. Plus de 10 ans
Q1.3	Avez-vous la personnalité juridique ?	1. Oui 2. Non 3. Abstention
Q1.4	Êtes-vous implanté dans quel district ?	1. Mont Amba 2. Tshangu 3. Funa 4. Lukunga
Q1.5	Avez-vous des représentations en province ?	1. Oui 2. Non
Q1.6	Le visionnaire est-il Congolais (RDC) ?	1. Oui 2. Non 3. Abstention
Q1.7	Quel est le niveau d'instruction du responsable ?	1. Sans études 2. Diplômé d'État 3. Bac +3 4. Bac +5 5. Post universitaire
Q1.8	Quel est l'âge du responsable ?	1. 20 à 29 ans 2. 30 à 39 ans 3. 40 à 49 ans 4. 50 à 59 ans 5. Au-moins 60 ans
II. QUESTIONS SUR LA COMPTABILITE DE L'EGLISE		
Q2.1	Avez-un service de comptabilité ?	1. Oui 2. Non, allez à la question Q2.5 4. Sans avis
Q2.2	Si oui, à la question n°8, cette comptabilité est-elle tenue conformément au SYSCEBNL ?	1. Oui 2. Non 4. Sans avis
Q2.3	Si oui, à la question n°9, quels sont les états financiers que vous élaborez ?	1. Bilan 2. Compte de résultat 3. Tableau de flux de trésorerie 4. Notes annexes 5. Autres (préciser).....
Q2.4	Si oui, à la question n°9, qu'est-ce qui vous a motivé à le faire ?	1. Volonté de respecter la loi 2. Crainte de la répression 3. Autres
Q2.5	Si non à la question n°Q2.1 ou n°Q.2.2, pourquoi ?	1. Manque d'informations 2. Manque de connaissance technique 3. S'estime non concerné 4. Profite du laxisme de l'État 5. Sans avis
Q2.6	Si non à la question n°Q2.1 ou n°Q2.2, avez-vous déjà été interpellé par le fisc ?	1. Oui 2. Non 3. Contentieux en cours 4. Sans avis
Q2.7	Si non à la question n° Q2.1 ou n°Q2.2 par manque d'information, que comptez-vous faire maintenant que vous avez cette information ?	1.Poursuivre les activités sans comptabilité 2.Se renseigner pour en savoir plus 3.Mettre en place un service de comptabilité 4.Sans avis
III. QUESTIONS SUR LA FISCALITE DE L'EGLISE		
Q3.1	Votre église paie-t-elle des impôts ?	1. Oui 2. Non 3. Sans avis

Q3.2	Si oui, à la question n°Q3.1, lesquels ? (plusieurs choix sont possibles)	1. IPR 2. IERE 3. Retenue locative 4. Droits de douane 5. Cotisations parafiscales 6. Autres (.....)
Q3.3	Si oui, à la question n°Q3.1, qu'est-ce qui vous a motivé à le faire ?	1. Civisme fiscal 2. Crainte de la répression 3. Recommandation du service de comptabilité 4. Autres
Q3.4	Si oui, à la question n°Q3.1, quel est votre NIF (numéro impôt ?
Q3.5	Si oui, à la question n°Q3.1, vous payez où ?	1. CIS 2. CDI 3. DGE 4. Autres
Q3.6	Si non à la question n°Q3.1, pourquoi ?	1. Manque de connaissance (informations) 2. S'estime pas concerné 3. Ne sait pas la procédure à suivre 4. Exonéré ou (exempté) 5. Profite de la faiblesse (ou du silence) de l'administration fiscale 6. Autres (à préciser)
Q3.7	Si non à la question n°Q3.1, avez-vous déjà été interpellé par le fisc ?	1. Oui 2. Non 3. Contentieux en cours 4. Sans avis
Q3.8	Si non à la question n°Q3.1 par manque d'information, que comptez-vous faire maintenant que vous avez cette information ?	1. Garder sa position 2. Déclencher les procédures 3. Pas intéressé par le paiement 4. Autres (à préciser)
Q3.9	Si oui à la question Q3.1, que pouvez-vous reprocher au traitement (et/ou procédure) des impôts et taxes que vous payez ?

IV. QUESTIONS SUR LA REALISATION DES ŒUVRES SOCIALES

Q4.1	Votre église a-t-elle réalisé des œuvres sociales ?	1. Oui 2. Non 3. Abstention
Q4.2	Si oui, à la question n°Q4.1, lesquelles ? (plusieurs choix sont possibles)	1. Avoir un ou des orphelinat(s) 2. Avoir un ou des home(s) des vieillards 3. Dons réguliers dans des hôpitaux et foyers sociaux 4. Prise en charge des malades 5. Crédit des centres de formation 6. Autres (.....)
Q4.3	Si non, à la question n°Q4.1, pourquoi ? (plusieurs choix sont possibles)	1. Démarches ou processus en cours 2. Insuffisance des moyens 3. Manque de connaissance (informations) 4. S'estime pas concerné 5. Autres (.....)
Q4.4	Si non à la question n°Q4.1 par manque d'information, que comptez-vous faire maintenant que vous avez cette information ?	1. Garder sa position 2. Déclencher les procédures 3. Toujours pas intéressé 4. Autres (à préciser)

BIBLIOGRAPHIE

CATHERINE B. (2003), La gouvernance : débats autour d'un concept polysémique, in Droit et société, Éditions juridiques associées, 2003/2 n°54, pp. 329- 349.

AW MARIEME S. (2024) « Rôle de l'audit interne dans l'amélioration de la gouvernance des universités sénégalaises», Revue Internationale du chercheur «Volume 5 : Numéro 3 », pp: p : 312–331.

DANIEL CAUMONT (2016), Les études de marché, Paris, 5ème éd. Dunod, collections « Les topos ».

DJEKIDEL YAHIA et al (2021), Contribution de l'audit financier à la bonne gouvernance des entreprises, in Journa Dirassat : Problème économique, Vol. 12, n°2 (2021), pp. 477 – 490.

El Amri, A., Oulfarsi, S., Eddine, A. S., El Khamlichi, A., Hilmi, Y., Ibenrissoul, A., ... & Boutti, R. (2022). Carbon Financial Market: The Case of the EU Trading Scheme. In Handbook of Research on Energy and Environmental Finance 4.0 (pp. 424-445). IGI Global.

EL KEZAZY, H., & HILMI, Y. (2024). Le contrôle de gestion territorial: levier de la bonne gouvernance. Essai sur le cas des collectivités territoriales au Maroc. Alternatives Managériales Economiques, 6(4), 287-305.

HILMI, Y., FATINE, F. E., AJARRAR, N., & BELKBIRA, F. (2020). La pratique de la gouvernance d'entreprise dans la période de crise du Covid-19. Quelles reconfigurations Economiques, Managerielles et Culturelles à l'Epreuve du COVID 19?, 66.

ISABELLE LACROIX et Pier-Olivier ST-ARNAUD (2012), La gouvernance : tenter une définition, in Cahiers de recherche en politique appliquée, Université de Sherbrooke, Vol. IV, Numéro 3, Automne 2012, pp. 19 – 37.

JONATHAN BERK et PETER DEMARZO (2020), Finance d'entreprise, Paris, 5ème éd. Nouveaux Horizons.

Kobiyh, M., El Amri, A., Oulfarsi, S., & Hilmi, Y. (2023). Behavioral finance and the imperative to rethink market efficiency.

LUSILAO LUNGELA (2018), étude des déterminants de la transparence financière des entités en République Démocratique du Congo : cas de la Régie des Voies Aériennes, des Lignes Maritimes Congolaises et de la Société Commerciale des Ports et de Transports, Mémoire de DEA, FASEG, UNIKIN.

MAGALI CHAUDEY (2014), Analyse économique de la firme, Paris, Armand Colin.

MBUYAMBA KALOMBAYI W. (2024), Conseil d'administration et performance des entités, Kinshasa, éd. Médiaspaul.

MBUYAMBA KALOMBAYI William (2023), Comptabilité des entités à but non lucratif dans l'espace OHADA, Kinshasa, éd. Médiaspaul.

MEHDI ZNATI (2017), Perspectives de mesure de la performance de la gouvernance, Revue du Contrôle, de la Comptabilité et de l'Audit, Numéro 3: Décembre 2017, pp.250 – 264.



MULLENBACH Astrid (2007), L'apport de la théorie des parties prenantes à la modélisation de la responsabilité sociétale des entreprises, in La Revue des Sciences de Gestion, 2007/1 n°223, pp. 109 - 120.

OHADA (2023), Acte Uniforme relatif au Système Comptable des Entités à But Non Lucratif.

OUMARI LOUBNA (2022), La théorie des parties prenantes et ses limites», in Revue Internationale des Sciences de Gestion, Volume 5: Numéro 2, ISSN: 2665-7473, pp. 994 – 1009.

QUENTIN ARNAUD (2022), Transparence fiscale, comptabilité et responsabilité sociale de l'entreprise, Thèse de doctorat, Sciences de gestion, École doctorale d'Économie et de Gestion de Montpellier.

RIZIKI K. et JACQUIE L. (2017), problématique de la fiscalisation des associations non-confessionnelles : analyse des églises de réveil en République Démocratique du Congo, ville de Kinshasa, in Multidisciplinary Research Academic Journal (MDRAJ), Volume 2, Issue 2 (September 2017), pp.70-80.

SMOUTS Marie-Claude, BATTISTELLA Dario et Pascal VENNESSON (2003), Dictionnaire des relations internationales : approches, concepts, doctrines, Paris, éd. Dalloz.

TONI KATUMBAYI Aris (2024), Confessions religieuses et obligation de tenue d'une comptabilité régulière dans l'espace OHADA, Kinshasa, éd. K-possible.

YOUSSEF ER RAYS et al (2022), La posture épistémologique en science de gestion : quelle revue de littérature ? », Revue Internationale des Sciences de Gestion « Volume 5 : Numéro 1 », pp. 1 061 – 1 078.